

Charte d'utilisation des moyens informatiques

Je soussigné(e), membre de l'association GREENTEK, bénéficie des tous les moyens informatiques de GREENTEK dans un but 'pédagogique et technique'.

Dans le cadre de la charte GREENTEK, je m'engage à :

1- Respecter les équipements mis à ma disposition. Il est rappelé que, comme dans tous les locaux, il est interdit de manger, boire ou fumer dans les salles de GREENTEK et BOSSTEK.

2- Respecter le calme des locaux et le matériel qui s'y trouve, et ne pas perturber le déroulement des activités programmées (formation, réunions..) ou professionnelles des bureaux à proximités.

3- Préserver l'intégrité des systèmes informatique de GREENTEK, et ne pas apporter volontairement des perturbations aux systèmes soit par des manipulations (logiciels et matériels), soit par introduction de logiciels parasites : (virus, malware...)

4- Respecter les règles d'accès aux ressources de GREENTEK :

* Seules les personnes autorisées peuvent utiliser les ressources informatiques de GREENTEK. Les autorisations sont délivrées par le Responsable Informatique sous la forme d'un compte informatique identifié par un code d'accès (login) et un mot de passe (password) strictement personnel et confidentiel. Les mots de passe doivent vérifier les règles suivantes :

- ne pas être une partie du prenom, du nom du titulaire et de ses proches

- ne doit pas être un mot du dictionnaire et avoir au moins une majuscule, un chiffre, une minuscule, un caractère spécial pour un mot de passe minimum de 12 caractères.

* Il est interdit de développer, d'installer ou de tester des programmes dans le but de contourner des mécanismes de sécurité ou dans le but de rechercher le mot de passe d'autres utilisateurs.

* Chaque utilisateur est responsable de ce qui pourrait être fait sous son nom et doit signaler tentative de violation dès qu'il en aura connaissance.

* Chaque utilisateur de compte informatique est responsable de la consommation des ressources (disque, temps CPU, périphérique d'impression, bande passante du réseaux, etc..) faite à partir de son compte informatique.

* L'installation des jeux est interdite sur les ordinateurs de GREENTEK.

5- Respecter l'image de GREENTEK notamment dans les communications externes au travers du réseau Internet.

6- Ne pas déplacer, ni démonter, ni connecter des ordinateurs sans autorisation du Responsable Informatique ou des Administrateurs des systèmes. Après usage, le matériel sera remis en place avec sa configuration d'origine et en bon état de fonctionnement.

7- Respecter la législation en vigueur :

* La duplication des logiciels mis à la disposition des utilisateurs dans le cadre de leurs activités, ainsi que l'installation sur les systèmes informatique de GREENTEK d'un logiciel commercial n'ayant pas fait l'objet d'une régularisation auprès de son éditeur, sont interdits et illicites.

* De même façon, la reproduction ou la duplication de données de type texte, son images ou programmes, sans l'accord préalable et explicite de leur auteur est interdite. Dans le cas particulier du domaine public, chacun est appelé à la plus grande vigilance lors de la récupération de données et à leur utilisation.

* Dans tous les cas le non respect de ces règles, la responsabilité de GREENTEK ne pourra pas être engagée.

Responsable informatique.

Fait le .../.../... à
signature.